

Conditions Générales de Vente (CGV)

Microentreprise Aiotux

17 rue Suzanne Prou

35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche

CGV des produits et services vendus sur www.aiotux.net et commandes directes auprès de notre microentreprise.

www.aiotux.net

aiotux@gmail.com

07.61.61.12.16

Document mis à jour le 14/07/2021

ARTICLE 1 - Définitions	3
ARTICLE 2 - Droit applicable	3
ARTICLE 3 - Objet	3
ARTICLE 4 - Prix	4
ARTICLE 5 - Données de facturation et de livraison	4
ARTICLE 6 : Rabais et ristournes	4
ARTICLE 7 : Frais de débours	4
ARTICLE n° 8 : Délai de paiement	5
ARTICLE n° 9 : Droit de rétractation/annulation	5
ARTICLE n°10 : Modalités de paiement	6
ARTICLE n° 11 : Retard de paiement	6
ARTICLE n° 12 : Article résolutoire	7
ARTICLE n° 13 : Article de réserve de propriété physique et intellectuelle des modèles 3D	7
ARTICLE n° 14 : La livraison des pièces	7
ARTICLE n° 15 : Cas de force majeure	8
ARTICLE n° 16 : Les Devis	8
ARTICLE n° 17 : Propriété intellectuelle	8
ARTICLE n° 18 : Archivages des modélisations	9
ARTICLE n° 19 : Modification des pièces imprimées en 3D/ des modèles 3D/ par le CLIENT	10
ARTICLE n° 20 : Usage fait par le CLIENT des impressions 3D	11
ARTICLE n° 21 : Tribunal compétent	11

ARTICLE 1 - Définitions

Il convient de définir clairement certains termes utilisés dans le document :

Impression 3D : procédé technique permettant de réaliser une pièce en 3 dimensions à partir d'un dépôt de filament plastique en fusion.

Modèle 3D : fichier ayant une extension en .stl, .cad, .3mf par exemple, et permettant de visualiser une pièce en 3 dimensions sur support numérique.

Modélisation 3D : travail permettant de dessiner la pièce sur support numérique via un logiciel spécialisé.

CLIENT : Désigne l'utilisateur du site ou alors l'acheteur d'un modèle et/ou d'une pièce créée via l'impression 3D.

ARTICLE 2 - Droit applicable

Les présentes conditions générales de ventes ont été rédigées dans la langue française et se réfèrent aux lois françaises.

ARTICLE 3 - Objet

Les conditions générales de vente et d'utilisation décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la microentreprise Aiotux et de son CLIENT /Utilisateur dans le cadre de la vente des services suivants : création de modèles 3D et impression d'objet en impression 3D via et hors du site www.aiotux.net.

Il est de la responsabilité de l'Utilisateur / CLIENT de lire les CGV/CGU avant toute commande et nous vous invitons à les lire attentivement.

La validation d'un devis implique l'acceptation tacite des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation. Celles-ci seront envoyées par mail au CLIENT en même temps qu'un premier devis en pièce-jointe (ou lui seront fournies sur support papier sur demande). Elles sont également disponibles en ligne sur le site aiotux.net dans la rubrique "Conditions Générales de Vente et d'Utilisation".

Ces CGVU sont à tout moment modifiables et seront remises en ligne et communiquées au CLIENT /Utilisateur en cours de commande si besoin.

Ainsi : un devis sera proposé avant chaque production et sa validation marque la prise de commande et engage le CLIENT .

ARTICLE 4 - Prix

Les prix des services vendus sont libellés en Euros et sont ceux en vigueur le jour de la prise de commande (validation du devis) et sont facturés sur la base de la "**TVA non applicable, art. 293 B du CGI**". En cas d'envoi non prévu au préalable dans le devis, ils seront majorés des frais de transport applicables au jour de l'envoi.

La microentreprise Aiotux s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

***Ainsi :** Si le CLIENT change d'avis et demande l'envoi des pièces après émission du devis, les frais de port seront ajoutés à la facture finale.*

ARTICLE 5 - Données de facturation et de livraison

Lors de la prise de la commande, le CLIENT /Utilisateur sera invité à nous fournir une adresse de facturation ainsi qu'une adresse de livraison si celles-ci sont différentes.

Lorsque la pièce est prête pour réception en main propre/envoi, il est possible pour le CLIENT de demander à effectuer des changements dans les données fournies en nous contactant à l'adresse mail aiotux@gmail.com ou via le formulaire de contact du site aiotux.net en nous précisant les anciennes données à modifier ainsi qu'en fournissant les nouvelles données postales ou de facturation.

En cas de changement d'adresse de livraison vers un territoire hors de celui de la France Métropolitaine, un nouveau devis prenant en compte les changements de frais de port pourra être soumis au CLIENT pour validation.

ARTICLE 6 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la microentreprise Aiotux serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

La microentreprise propose toute l'année, un rabais de 5% sur le prix total de la commande (hors frais de port) lorsqu'un CLIENT commande au moins 5 pièces identiques.

La microentreprise Aiotux se réserve le droit de modifier les rabais et ristournes proposés à tout moment.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

***Ainsi :** Si le CLIENT commande au moins 5 pièces identiques, il dispose de -5% sur le prix total de la commande (hors transport).*

ARTICLE 7 : Frais de débours

Dans le cas de certaines prestations entraînant l'avance de frais ou demandant des investissements préalables, des frais de débours pourront être ajoutés au devis. La validation de ce devis engage donc le CLIENT à rembourser la somme exacte en euros engagée pour ces dépenses même en cas de rupture de contrat comme une annulation de la commande après la validation du devis.

En cas de frais de débours, la microentreprise Aiotux vous transmettra les pièces justificatives nécessaires attestant de l'achat du matériel nécessaire en votre nom (personne physique ou entreprise) et en conservera également une copie. Ainsi, aucune marge ne pourra être demandée par notre microentreprise sur ces dépenses de débours auprès du CLIENT .

Ainsi : Par exemple, pour des commandes demandant une bobine complète de filament, celle-ci sera facturée en frais de débours. Nous vous fournirons les factures correspondant à ces dépenses engagées. Cependant après validation du devis, si vous changez d'avis nous vous demanderons le remboursement de ces dépenses engagées en votre nom.

ARTICLE n° 8 : Délai de paiement

Dans le cas où le CLIENT est un particulier : le paiement se fait à réception c'est-à-dire avec un délai d'au moins une semaine, incluant le temps de réception de la facture.

Dans le cas où le CLIENT est un professionnel, le paiement se fait à réception c'est-à-dire avec un délai d'au moins une semaine, incluant le temps de réception de la facture.

ARTICLE n° 9 : Droit de rétractation/annulation

La validation de la commande se fait à date de réception de la validation écrite en provenance du CLIENT et marque le début de production de sa commande. Le CLIENT en acceptant le devis renonce alors à son droit de rétractation.

Au cas où le CLIENT souhaiterait quand même annuler sa commande, la microentreprise Aiotux se réserve le droit de demander le remboursement des heures de modélisation réalisées indiquées sur le devis accepté par le CLIENT (le CLIENT perd également la propriété intellectuelle des fichiers) et en sus, le remboursement des pièces déjà réalisées pour le CLIENT si la production a déjà été lancée dans le délai entre la validation du devis et l'annulation de la commande par le CLIENT.

Si une partie ou l'intégralité des pièces imprimées ont déjà été envoyées par services postaux au CLIENT, celui-ci s'engage à rembourser l'intégralité des frais de port engagés (et disposera d'une copie des justificatifs d'envoi).

Ainsi : L'annulation d'une commande après validation du devis engage le CLIENT à rembourser la microentreprise des frais déjà engagé et du travail déjà accompli pour le CLIENT.

ARTICLE n°10 : Modalités de paiement

Les modes de règlement des commandes effectuées en ligne ou en direct sont les suivants:

- par carte bancaire via terminal de paiement ou par lien mail sécurisé;
- par virement Paypal à l'adresse aiotux@gmail.com;
- par virement Stripes;
- en espèces (limité à 1000 euros; article D112-3 Code monétaire et financier);

par virement bancaire (RIB fourni sur la facture);

La microentreprise Aiotux n'accepte pas les chèques comme moyen de paiement.

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 10% du montant global de la facture pour toute commande supérieure ou égale à 50 euros, le solde devant être payé à réception des marchandises.

***Ainsi :** Nous acceptons la plupart des moyens de paiement à l'exception des chèques. Si la commande est de 50 euros, il pourra vous être demandé un versement de 5 euros au moment de la validation du projet en tant qu'acompte.*

ARTICLE n° 11 : Retard de paiement

Il y a retard, si le paiement intervient après la date mentionnée sur la facture et s'applique sur le montant TTC inscrit sur la facture finale. La microentreprise Aiotux est en droit de demander des pénalités, et ce sans rappel de paiement préalable, ni courrier de sa part. Le retard de paiement débute le 1er jour après la date de délai de paiement indiquée sur la facture.

La pénalité de retard au 1er juillet 2019 est de 10% de la somme TTC inscrite sur la facture.

Aux indemnités de retard de paiement, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire dont le montant est fixé à 40 euros, au titre des frais de recouvrement et ceci dès le lendemain de la date de délai de paiement fixée sur la facture.

***Ainsi :** Tout retard de paiement passé le délai légal, inscrit sur la facture, peut engendrer la demande d'indemnités de retard de 40 euros et d'une facturation majorée de 10%.*

ARTICLE n° 12 : Article résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de l' Article " Retard de paiement ", l'Acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la microentreprise Aiotux.

ARTICLE n° 13 : Article de réserve de propriété physique et intellectuelle des modèles 3D

La microentreprise Aiotux conserve la propriété des biens vendus ainsi que la propriété intellectuelle des modèles 3D dessinés pour le CLIENT jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la microentreprise Aiotux se réserve le droit

de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Ainsi : La propriété des pièces appartient à l'entreprise tant que le CLIENT n'a pas réglé la totalité de la facture.

ARTICLE n° 14 : La livraison des pièces

La livraison est effectuée :

soit par la remise directe de la marchandise à l'Acheteur au Siège social de la microentreprise Aiotux au 17 rue Suzanne Prou 35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche;

soit au lieu indiqué par l'Acheteur sur le bon de commande via des services comme La Poste, Mondial Relay, Relais Colis, Chronopost selon la demande du CLIENT .

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

Ainsi : Vous êtes libres de nous demander par quel réseau d'envoi vous souhaitez recevoir les pièces. Cependant, nous ne pouvons être tenus pour responsables du traitement des colis fait par un transporteur et des retards dus à la livraison. Si vous voyez que le colis est détérioré, alors refusez-le, puis contactez-nous.

Le délai de livraison indiqué au CLIENT lors de la validation de la commande n'est aucunement garanti et est donnée à titre indicatif seulement.

Tout retard raisonnable dans la livraison des impressions 3D ne pourra pas donner lieu au profit de l'Acheteur ni à l'allocation de dommages et intérêts ni à l'annulation de la commande.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

ARTICLE n° 15 : Cas de force majeure

La responsabilité de la microentreprise Aiotux ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE n° 16 : Les Devis

Pour toute modélisation 3D ou toute impression 3D d'une ou plusieurs pièces, la microentreprise Aiotux enverra au préalable un devis au CLIENT (que celui-ci soit un particulier, un professionnel, une entreprise ou une association) avec ou sans accords de débours à signer (selon l'existence ou non d'engagement de frais au nom du CLIENT).

Avant toute réalisation, le devis devra être daté et signé (à la main ou numériquement) par le CLIENT. Un accord écrit (type courriel) vaut aussi de signature et vaut pour accord.

Le devis est daté mais en cas d'augmentation du coût des matériaux ou des frais de transport entre la date d'émission du devis et la date de retour de l'accord par le CLIENT, la microentreprise Aiotux s'autorise à reproposer un devis mis à jour au CLIENT avant toute production d'une pièce imprimée en 3D.

Le devis sera envoyé numériquement au CLIENT mais celui-ci pourra en demander une copie unique papier auprès de la microentreprise Aiotux en envoyant un courriel à aiotux@gmail.com

La microentreprise Aiotux s'engage à conserver la copie numérique des devis émis par celle-ci durant la période d'une année civile.

Ainsi : Un devis signé par le CLIENT ou un accord écrit pour début de production vaut POUR ACCORD et marque le début de ce contrat.

ARTICLE n° 17 : Propriété intellectuelle

L'ensemble du code source du site web aiotux.net ainsi que les contenus photographiques, logos, audiovisuels, modèles 3D ou articles de blog sont la propriété de la microentreprise Aiotux et de la microentreprise ForgeCode. Tout lien ou redirection faites vers le site sans l'autorisation écrite de la microentreprise Aiotux sera signalée auprès des autorités compétentes.

Ainsi : Le contenu du site est la propriété de la microentreprise Aiotux et de la microentreprise de WebDesign ForgeCode.

Concernant la propriété intellectuelle des modélisations effectuées par la microentreprise Aiotux, en validant un devis et/ou une facture, le CLIENT autorise la microentreprise Aiotux à en faire la promotion sur son site internet www.aiotux.net ainsi que l'ensemble des réseaux sociaux et plateformes de vente en ligne utilisées par la microentreprise Aiotux sauf en cas de demande écrite préalable.

Ainsi : Lorsque le CLIENT valide le devis, il nous autorise à utiliser la pièce comme outil de promotion sur la galerie de notre site internet mais aussi sur Facebook, Instagram, ...

Lorsqu'un fichier 3D a été modélisé par la microentreprise Aiotux, le CLIENT accepte par la validation du devis à ce que la microentreprise Aiotux conserve la pleine propriété intellectuelle du fichier 3D (.stl; .obj; .cad; .gcode) sauf demande expresse écrite du CLIENT pour des raisons détaillées et valables juridiquement (ex : dépôt de brevet préalable..).

Ainsi : *L'entreprise est libre d'utiliser une de ses propres modélisations pour plusieurs CLIENTS.*

La microentreprise Aiotux garantie que le CLIENT ne paie qu'une fois la modélisation d'un fichier 3D (.stl; .obj; .cad; .gcode) même lorsque ledit fichier 3D est imprimé plusieurs fois pour le même CLIENT demandeur sur plusieurs commandes dans la même année civile.

Ainsi : *Si vous commandez dans la même année civile deux fois la même pièce modélisée par nos soins, la modélisation n'est facturée qu'une seule fois.*

ARTICLE n° 18 : Archivages des modélisations

La microentreprise Aiotux s'engage à conserver les fichiers 3D modélisés par ses soins sur son serveur durant la durée d'une année civile. Au-delà, la microentreprise s'autorise à refacturer une modélisation au CLIENT en cas de demande de réimpression.

Ainsi : *Au delà d'un an, les modèles 3D deviennent facturables en cas de réimpression.*

Dans le cas où l'impression 3D concerne un fichier dont la propriété intellectuelle n'appartient pas à la microentreprise Aiotux. L'entreprise pourra proposer au CLIENT de lui fournir le modèle dans le respect des conditions et licences posées sur le modèle par son Créateur.

Ainsi : *un modèle 3D libre de droit et/ou gratuit, ou payant importé depuis le Web, le reste lors de la commande.*

ARTICLE n° 19 : Modification des pièces imprimées en 3D/ des modèles 3D/ par le CLIENT

La pièce imprimée en 3D sera livrée en prenant en compte le projet et les demandes faites par le CLIENT pour que celui-ci puisse l'utiliser correctement. En cas de modification par le CLIENT ou par un Tiers accompagnant le CLIENT, qui auraient pour conséquences de détériorer l'état esthétique ainsi que les propriétés mécaniques de la pièce, la microentreprise Aiotux se dégage de toute responsabilité et aucun remboursement ni réimpression gratuite ne seront effectués pour le compte du CLIENT .

Ainsi : Si le CLIENT change la pièce en la ponçant, en vissant de la mauvaise manière...nous ne pouvons être tenus pour responsables. Donc pensez à tout nous expliquer en amont pour prévoir ensemble.

La pièce modélisée sur demande par le CLIENT (ou modélisée par le CLIENT lui-même, ou par un Tiers) correspond à la résolution de demandes claires et écrites du CLIENT dès la phase de devis. La microentreprise Aiotux se dégage de toutes blessures, ou dégâts effectués à des biens et des personnes résultant de l'erreur d'appréciation des contraintes mécaniques ou physiques, chimiques subies par la pièce non-anticipées par le CLIENT lors de sa demande écrite de réalisation de pièce.

Ainsi : Si le CLIENT apprécie mal les contraintes et efforts subis par la pièce en amont, nous ne pourrions être tenus pour responsables.

La microentreprise Aiotux est présente sur le marché pour concrétiser des idées, pour cela nous vous conseillerons les filaments les plus adaptés selon nos critères d'appréciation. Cependant, dans le cas de rétentions d'informations par le CLIENT et/ou si le CLIENT choisi un filament qui ne serait pas adapté à son projet final, le CLIENT sera seul tenu responsable de son erreur et aucun remboursement ou aucune réimpression gratuite ne sera faite pour le compte du CLIENT par la microentreprise Aiotux.

Ainsi : Nous vous conseillerons le meilleur filament possible, parmi les gammes existantes, mais nous ne pouvons pas être tenus pour responsables si le CLIENT choisit un autre filament ou alors oublie d'évoquer des contraintes au préalable.

ARTICLE n° 20 : Usage fait par le CLIENT des impressions 3D

La microentreprise Aiotux se dégage de toute responsabilité concernant des usages illicites à la réglementation française (commerce d'armes, de drogues, commerces illégaux, dégâts faits à des biens ou des personnes...) suite à l'utilisation d'impressions 3D par un CLIENT .

Ainsi : Le CLIENT est seul responsable des usages faits des impressions 3D.

La microentreprise Aiotux se réserve également le droit de refuser d'imprimer certaines pièces qui pourraient représenter un danger, une menace pour des biens et des personnes, ainsi que des pièces portant (ou représentant) des messages offensants,

appelant à la haine, promouvant des mouvements religieux ou communautaristes, ou sectaires.

***Ainsi** : Si nous estimons que la demande d'impression 3D peut-être dangereuse, contraires aux lois françaises ou pourrait nuire à notre image ou à un TIERS, nous refuserons de donner suite à la demande.*

Dans le cas où l'impression 3D concerne un fichier dont la propriété intellectuelle n'appartient pas à la microentreprise Aiotux. L'entreprise pourra fournir le fichier 3D (aux conditions énoncées par la licence apposée par le créateur du fichier 3D) au CLIENT, mais se dégage de toute responsabilité d'utilisation du fichier et des pièces imprimées à partir de ce fichier dans le cas d'usages illicites ou contraires aux conditions dudit fichier 3D.

***Ainsi** : Le CLIENT est seul responsable en cas de non-respect des licences du modèle 3D d'un Tiers.*

ARTICLE n° 21 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Rennes.